

Arrêté n° 2012-080 du 4 juillet relatif à l'exploitation informatique des données relatives à la gestion des enseignements et des étudiants de l'Institut polytechnique de Grenoble,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi susvisée,

Vu l'arrêté ministériel du 26 janvier 1995 portant création d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants – APOGEE,

Vu la décision de l'Amue du 10 décembre 2009 portant modification d'une application informatique nationale de gestion des enseignements et des étudiants,

Vu l'arrêté du 16 février 2012 portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »,

L'Administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,

ARRETE

- Article 1 :** Il est mis à disposition de l'Institut polytechnique de Grenoble un traitement automatisé de données nominatives APOGEE, dont l'objet est la gestion des enseignements et des étudiants de l'établissement.
- Article 2 :** Certaines données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un transfert à des destinataires, partenaires de l'établissement, listés dans l'annexe 1.
- Article 3 :** Les droits d'opposition, d'accès et de rectification, prévus aux articles 38, 29 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent auprès du service scolarité de l'Institut polytechnique de Grenoble.
- Article 4 :** L'arrêté n° 2011-007 du 14 février 2011 de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble relatif à l'informatisation de la gestion des enseignements et des étudiants de Grenoble INP est abrogé à la date du présent arrêté.
- Article 5 :** Le directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble, le directeur des systèmes d'information et les directeurs des composantes, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux des services d'établissements (Bâtiment B – RDC) et dans ceux des composantes. Il prend effet à la date de son affichage.

Fait à Grenoble, le 4 juillet 2012

L'administrateur général

Groupe Grenoble INP

46, avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr


Brigitte PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble

Liste des organismes destinataires

Organisme destinataire	Finalité du traitement
Services interuniversitaires - PRES : centre de santé, Service Accueil Handicapés, Direction de la vie étudiante - Bibliothèque	Constitution d'un fichier pour les missions des services
IFAI	Enquête Conseil Général pour les missions des services
Cercle des élèves et des diplômés de l'Institut polytechnique de Grenoble	Constitution d'un fichier pour les missions des services
Association des Anciens Elèves de l'Ensimag	Constitution d'un fichier pour les missions des services
Association des diplômés et des élèves de l'Institut polytechnique de Grenoble "Grenoble INP ALUMNI"	Constitution d'un fichier pour les missions des services
VERIFDIPLOMA, application créé par Diploma SA, (employeurs recruteurs abonnés à un site Internet)	Recruter des diplômés en recherche d'emploi
Conseil Général Drôme	Versement de subventions aux élèves de l'ESISAR en stages à l'International
Inspection Académique Drome/ Isère	Internat d'excellence
Région Rhône-Alpes	Effectifs et profils des apprentis
OPCA 3+ Branche papier	Suivi du recrutement des apprentis de secteur
AGEFOS PME CGM Communication Graphique et des Multimédia	Suivi du recrutement des apprentis de secteur
Conférence des grandes écoles / INIST CNRS	Constitution d'une base de données THESA
ADUM	Fichier des doctorants pour suivi des thèses
STAR	Application pour le signalement des thèses, archivage et activités de recherche
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)	Enquêtes pour le ministère sur la formation, le suivi des parcours et l'insertion professionnelle

Groupe Grenoble INP

46, avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

INFORMATION SUR L'UTILISATION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dès lors que vous êtes inscrit dans notre établissement, les données à caractère personnel vous concernant et recueillies notamment lors de votre inscription font l'objet de traitements informatiques répondant à différentes finalités explicitées ci-dessous.

Ces traitements sont soumis à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique et libertés ».

1 - Traitements obligatoires

Certains traitements ont un caractère obligatoire, ils s'inscrivent pour la plupart dans un dispositif légal et réglementaire et il ne vous est par conséquent pas possible de vous y opposer. Il s'agit notamment de la gestion administrative des étudiants, de l'organisation des activités pédagogiques, de la médecine préventive, et des traitements afférents. Ces traitements ont été déclarés auprès de la CNIL.

La mise en œuvre de ces traitements est opérée par des services internes, des services interuniversitaires mutualisés ou d'autres organismes légitimement habilités à traiter vos données personnelles (services inter-établissements de coopération documentaire, service des sports, centre de santé, mutuelles étudiantes)

2 - Traitements non obligatoires

D'autres traitements en revanche n'ont pas de caractère obligatoire bien qu'ils représentent un intérêt stratégique pour l'établissement et pour les institutions de tutelle (rectorat, ministère). Ils permettent également d'apporter aux étudiants une facilitation d'accès aux services proposés dans le cadre universitaire ou une meilleure connaissance de leur environnement et de leurs besoins (par ex. via des enquêtes).

2.1 - Transferts d'informations liés à l'accès aux services

Des services interuniversitaires, des organismes externes (ex. mutuelles étudiantes, collectivités locales, ...) des organismes partenaires (BDE, associations étudiantes, ...) sont susceptibles de traiter des données vous concernant dans le cadre des services qu'ils peuvent vous proposer et peuvent donc légitimement être destinataires de données à caractère personnel vous concernant.

2.2 - Enquêtes

* TRAITEMENTS LIES AUX CONDITIONS DE VIE ET A LA SANTE DES ETUDIANTS.

Il s'agit d'études conduites par des services internes à l'établissement ou par des services interuniversitaires rattachés au PRES Université de Grenoble (Centre de santé, Service accueil handicap, Direction de la vie étudiante).

* TRAITEMENTS DE SUIVI ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants constitue une compétence stratégique de l'établissement. La conduite de cette mission s'appuie en particulier sur les résultats d'enquêtes menées auprès des étudiants en cours de scolarité ou sortis de l'enseignement supérieur, dont l'analyse permet notamment une meilleure information sur les débouchés possibles à l'issue de nos formations.

Aussi, vous êtes susceptible d'être contacté - au cours de votre cursus ou au plus tard 3 ans après votre départ - pour recueillir des informations sur votre parcours et votre situation du moment, à des fins d'études statistiques, exploitées au niveau local ou remontées aux organismes de tutelle de l'établissement pour des agrégations au niveau national.

Groupe Grenoble INP

46, avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Page 1 sur 2

2.3 - Dispositions concernant ces traitements

Dans le cas de ces traitements non obligatoires, le recueil préalable de votre consentement est nécessaire. Si ces organismes (extérieurs ou services de l'établissement) ne sont pas destinataires « de droit » dans le cadre réglementaire du traitement de gestion des enseignements et des étudiants, la loi « Informatique et Libertés » vous permet de vous opposer dès maintenant, pour des raisons légitimes, à la transmission des données vous concernant.

Sans opposition formelle de votre part, l'établissement se considérera autorisé à transmettre les données utiles et pertinentes vous concernant, dans le cadre de traitements dont il aura apprécié la légitimité.

Votre droit d'opposition peut être exercé auprès du service en charge du droit d'accès dans votre établissement, tant que le transfert des données n'est pas réalisé.

3 - Vos droits

La loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée vous reconnaît des droits :

- droit d'opposition (art. 38), sauf pour les traitements obligatoires ;
- droit d'accès (art. 39) ;
- droit de rectification (art. 40).

Vous pouvez, en justifiant de votre identité, exercer ces droits à tout moment auprès des services compétents en charge du traitement (scolarité, vie étudiante...) ou auprès du relais Informatique et Liberté de l'établissement (relaisCIL@grenoble-inp.fr)

Groupe Grenoble INP

46, avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr